

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM STRATEGIE CREDIT EURO

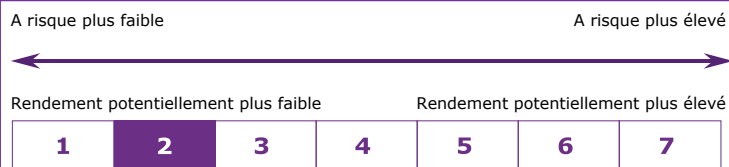
Code ISIN : FR0010751347 Part I (C) EUR / Code ISIN : FR0010762542 Part I (D) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCP est un fonds nourricier investi au minimum à 85% dans l'action M/D de "Ostrum Euro Crédit" (dit "maître"), qui est un Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds. Son objectif de gestion est identique à celui de son maître, sa performance sera inférieure car diminuée des frais de gestion du nourricier. L'objectif d'investissement du Compartiment maître est de *surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate sur une période d'investissement minimum recommandée de 3 ans, tout en maintenant un niveau de risque relativement comparable. L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate est un indice large représentatif du marché des obligations d'entreprises de qualité de crédit dite "Investment Grade", à taux fixe et libellées en euro.*
- La politique d'investissement du Compartiment maître, conforme à la Directive OPCVM, *consiste en une gestion active du gérant selon ses convictions en matière d'exposition directionnelle, d'allocation sectorielle, d'exposition géographique, de sélection des émetteurs, de maturité du portefeuille et autres facteurs jugés pertinents. La sensibilité aux taux d'intérêt du Compartiment (mesurant la relation entre la variation du prix et celle du taux d'intérêt) peut varier entre 0 et 8.*
Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le compartiment maître est investi à 60% au moins de son actif net dans des titres de créances en euro émises par des émetteurs du secteur privé.
Le Compartiment maître peut également investir (en % de son actif net) :
 - 30% au maximum dans des obligations souveraines, d'Etats et assimilés ou autres titres de créances du secteur public,
 - 10% au maximum dans des Asset-backed securities, y compris des Mortgage-backed securities et autres types d'Asset-backed securities,
 - 10% au maximum dans des titres de créances libellés dans des devises autres que l'euro, avec couverture systématique du risque de change,
 - 5% au maximum dans des obligations convertibles contingentes,
 - 10% au maximum dans des obligations à haut rendement (High Yield).*La société de gestion se base sur l'évaluation du risque de crédit établie par son équipe et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, au moment de leur acquisition, les titres doivent être notés "Investment Grade" ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.*
Le Compartiment peut effectuer des dépôts qui permettront de gérer sa trésorerie jusqu'à 20% de son actif net.
La devise de référence du Compartiment maître est l'euro.
- Le Compartiment maître peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00 et son exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux obligations émises par des émetteurs privés en Europe et dans le reste du monde.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,61%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

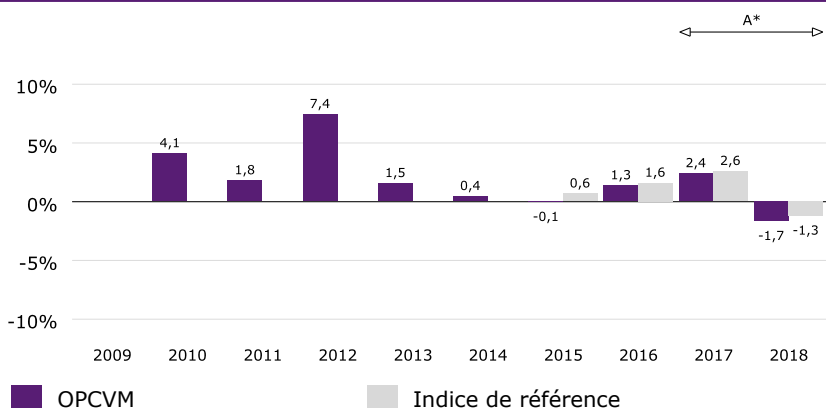
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: A compter du 05/01/2017, changement de stratégie et du profil rendement/risque, le nouvel indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2009.**
- **Année de création des parts I (C) EUR et I (D) EUR : 2009.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.